



REGATE DE LIGUE - SANGUIWIND de Printemps 2021
28 mars 2021
LAC de SANGUINET
Club de Voile de Sanguinet Av de Losa 40460 SANGUINET
5A

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du **mercredi 24 mars 2021**. Elles seront affichées au club de voile selon la prescription fédérale à la confirmation des inscriptions -(cf. §5.1).

3. COMMUNICATION

[DP] Pendant qu'il est en course ? sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches B293, HFW, LD, RCB, SLA.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire avant samedi 27 mars 2021 en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| | Montant |
|------------|---------|
| Concurrent | 10 € |

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : **Dimanche 28 mars 2021**, de 09H30 à 12H00. Solde par Carte bancaire ou chèque ce jour-là.

7.2 Jours de course

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|--------------|---|---|
| 28 mars 2021 | 14H00 | B293 (5A), HFW (5A), LD (5A), RCB (5A), SLA (5A) |

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours seront définis le jour de la course par l'OA.

8.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe ZONE DE COURSE.

9. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 s'applique : la pénalité est de 720°.

10. CLASSEMENT

10.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

- 10.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses **deux** plus mauvaises courses.

11. PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et apparence

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une

surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : le premier de chaque série, les premiers "jeunes" et "Féminines".

14. STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé depuis 2015 en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité entre le Club et la plage centrale, sur l'aire enherbée. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez consulter le site web du club

<http://www.cvsanguinet.org/> ou contacter le club cv.sanguinet@free.fr

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Camping : Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
- Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE

